ECOLE SAINT-CHARLES
11, Avenue Saint-Laurent
Tél : (+377) 98 98 86 70
saintcharles@gouv.mc

Garderie des Maternelles – 2026/2027

Période de dépôt : du 25 août au 2 septembre 2026 inclus

*Tout dossier incomplet **ou** remis hors délais ne sera pas validé.*

ATTENTION :

Toute modification en cours d'année scolaire doit être signalée par écrit, sur le cahier rouge de l'enfant et à la Vie Scolaire à rsaint-charles@gouv.mc. Veuillez noter que tout changement communiqué via email doit être exceptionnel.

INSCRIPTION DE L'ELEVE	
NOM : ……	Prénom : ……
Classe : ……	
Fréquentation : *entourer les jours souhaités* LUNDI MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI	
Seuls les enfants dont les parents travaillent au-delà de 16h15 (11h15 le mercredi) seront admis à la Garderie des Maternelles. Les attestations de travail, **avec horaires**, remises pour l'inscription à la Cantine serviront de justificatif.	

	Responsable 1	Responsable 2
Nom Prénom		
Tel professionnel		
Tel Portable		

Autres contacts en cas de besoin :

NOM	Prénom	Qualité	Numéro

RAPPEL :

La garderie ne doit pas être exploitée à une autre fin que celle qui permet aux parents de remplir jusqu'au bout leur contrat de travail, car pour de jeunes enfants, une longue journée ne peut qu'engendrer une très grande fatigue en même temps qu'une trop longue privation de l'affection familiale. Nous attirons également votre attention sur le fait qu'au-delà de l'horaire réglementaire de fermeture de l'école, si aucun responsable n'a pu être joint ou ne s'est présenté pour récupérer votre enfant, l'établissement est dans l'obligation de prévenir les services de la Sûreté publique afin d'assurer la sécurité de votre enfant conformément aux procédures en vigueur

Nous faisons donc une obligation de conscience aux parents de faire en sorte que la garderie se réduise au minimum possible.

Monaco, le _____ / _____ / 2026

Responsable 1 : Responsable 2 : RESPONSABLE LEGAL :

Tournez SVP

« En application de l'article 14 de la loi du 23 décembre 1993, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification »

NOM de l'élève: ……	Prénom : ……
Classe : ……..	

Personnes autorisées à venir chercher l'enfant:

NOM/PRENOM	QUALITE	N° TEL (Obligatoire)

Cette autorisation doit être visée par la signature des deux responsables légaux.

Toute modification de cette liste doit être impérativement notifiée à la vie scolaire par écrit (rsaint-charles@gouv.mc). Le seul appel téléphonique ne peut suffire.

Monaco, le _____ / _____ / 2026

Responsable 1 : Responsable 2 : RESPONSABLE LEGAL :